

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de la Caisse Populaire Desjardins Ukrainienne de Montréal

Le 12 avril 2024 à 19 h



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, rendez-vous au :
3260, rue Beaubien Est, Montréal, Québec, H1X 3C9

La première portion de l'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode présentiel**. Cette formule implique que seuls les membres présents sur place pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la Caisse* (« RIC ») de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration :
 - de quinze (15) à douze (12) à la clôture de l'AGA 2024, les trois (3) postes à abolir étant deux postes de sortants de charge en 2024 et un poste vacant échéant en 2025;
 - de douze (12) à onze (11), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025;
 - de onze (11) à dix (10) avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.
- Modifier de *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs*, afin de tenir compte de la modification de l'article 8.1 RIC.

Cette résolution prendrait effet à compter de la clôture de la présente assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection par acclamation

6 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, donc 5 d'une durée de mandat de trois ans et 1 d'une durée de mandat d'un an. Toutefois, si la modification à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il n'y aura que 3 postes à pourvoir, tous d'une durée de mandat de trois ans. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2024 à 18 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

CZOLIJ, Eugène

GALYUK KUYBIDA, Svitlana

HRYCAY, Taïssa Melania

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisseukrainienne ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à cette assemblée générale annuelle, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 12 mars 2024

Taïssa Hrycay, secrétaire